



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**7084<sup>e</sup>** séance

Lundi 16 décembre 2013, à 15 h 10

New York

*Provisoire*

---

|                    |                                                               |                          |
|--------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Araud . . . . .                                            | (France)                 |
| <i>Membres :</i>   | Argentine . . . . .                                           | M <sup>me</sup> Perceval |
|                    | Australie . . . . .                                           | M. Quinlan               |
|                    | Azerbaïdjan . . . . .                                         | M. Mehdiyev              |
|                    | Chine . . . . .                                               | M. Liu Jieyi             |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M. DeLaurentis           |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                                | M. Pankin                |
|                    | Guatemala . . . . .                                           | M. Rosenthal             |
|                    | Luxembourg . . . . .                                          | M <sup>me</sup> Lucas    |
|                    | Maroc . . . . .                                               | M. Laassel               |
|                    | Pakistan . . . . .                                            | M. Ahmad                 |
|                    | République de Corée . . . . .                                 | M. Sul Kyung-hoon        |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | Sir Mark Lyall Grant     |
|                    | Rwanda . . . . .                                              | M. Nduhungirehe          |
|                    | Togo . . . . .                                                | M. M'Beou                |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Serry.

**M. Serry** (*parle en anglais*) : Nous avons dit précédemment que 2013 serait une année décisive pour le processus de paix, une année pivot pour sauver la solution des deux États, une année qui déterminerait si les Palestiniens – à qui l'Assemblée générale a déjà accordé le statut d'État non membre observateur – parviendraient à concrétiser leurs aspirations au statut d'État, à l'autodétermination et à la fin de l'occupation commencée en 1967, et ce, grâce à une solution négociée, la seule qui donnerait également à Israël la sécurité et la reconnaissance au sein de la région qu'il est en droit d'attendre. Et nous avons dit que 2013 serait une année qui mettrait à l'épreuve la détermination de la communauté internationale à redoubler d'efforts et à briser l'impasse dans laquelle se trouve ce conflit, malgré les priorités concurrentes, que ce soit dans la région ou ailleurs. Nous avons également averti que l'inaction pourrait avoir de graves répercussions pour tous, ce qui risquerait de détériorer encore davantage une situation déjà précaire sur le terrain.

Et le fait est que 2013 a sans aucun doute été une année importante, au cours de laquelle nous avons enfin assisté à la reprise, sous l'égide des États-Unis, de pourparlers directs qui en sont désormais à leur cinquième mois. Éperonnés par l'implication personnelle sans faille du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, les dirigeants des deux parties ont pris des mesures courageuses, malgré les résistances dans leurs pays et le scepticisme de leur opinion publique. Les négociateurs israéliens et palestiniens ont pris part sans fanfare à quelque 20 rencontres, et aucune des deux parties n'est

disposée à abandonner les pourparlers ou n'a l'intention d'en claquer la porte. Les envoyés du Quatuor ont continué de se consulter mutuellement et d'intervenir auprès des parties, ainsi qu'auprès des partenaires arabes. L'Union européenne, dans les conclusions que le Conseil de l'Union européenne a publiées aujourd'hui, a exprimé son plein appui aux efforts des parties et des États-Unis en vue d'un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien. L'Europe a promis

« aux deux parties d'un appui sans précédent sur les plans politique, économique et en matière de sécurité dans le contexte d'un accord sur le statut final. »

Tout cela témoigne bien de l'appui constant dont bénéficie le processus, tant au niveau international qu'au plan régional.

Les parties approchent d'une nouvelle échéance importante dans les négociations, avec la troisième vague de libération de prisonniers, prévue le 29 décembre. Nous exhortons les deux parties à s'abstenir de toute mesure qui renforcerait la méfiance et entamerait les perspectives de progrès pendant la période critique à venir, au cours de laquelle des décisions plus audacieuses seront nécessaires pour franchir le pas qui les sépare d'un accord sur le statut final. La fragilité de la situation sur le terrain suscite des préoccupations légitimes. En effet, en son état actuel, l'environnement est loin d'être favorable. La poursuite des activités de construction de colonies va à l'encontre de l'objectif de la solution des deux États et est illégale au regard du droit international. L'ONU s'inquiète également des actes récurrents de violence et d'incitation à la violence.

Pendant la période considérée, les forces de sécurité israéliennes ont effectué quelque 217 perquisitions et arrestations. Au total, 352 Palestiniens ont été arrêtés et 206 blessés, y compris au cours de manifestations contre la barrière de séparation. Six soldats israéliens ont également été blessés. Six Palestiniens ont trouvé la mort, notamment le 26 novembre, près d'Hébron, lorsque les forces de sécurité israéliennes ont tué par balles trois extrémistes salafistes présumés affiliés à Al-Qaida tandis qu'ils auraient été en train de transporter des explosifs et des armes en vue de mener des attaques meurtrières sur des cibles palestiniennes et israéliennes. Un Palestinien a été tué par balles le 30 novembre alors qu'il se trouvait en Israël sans permis valable, et un autre est mort le 28 novembre des suites des blessures qu'il avait reçues au point de contrôle de Qalandiya en mars.

Au cours d'un incident inquiétant survenu le 7 décembre, un Palestinien de 14 ans est décédé dans le camp de réfugiés de Jalazun, près de la colonie israélienne de Beit El, après que les forces de sécurité israéliennes lui eurent tiré dans le dos parce qu'il leur aurait jeté des pierres. Cet incident fait suite à une succession récente de blessures graves infligées à des Palestiniens par des tirs à balles réelles et à balles de métal enrobées de caoutchouc de la part des forces de sécurité israéliennes dans le camp ou dans ses environs. Nous exhortons les autorités israéliennes à conclure promptement leur enquête sur les circonstances de cet incident mortel, à agir avec le maximum de retenue et à éviter de recourir à une force excessive.

Les forces de sécurité palestiniennes, pour faire respecter l'ordre en Cisjordanie, ont procédé à des opérations de sécurité de grande ampleur à Djénine et Naplouse, ce qui a conduit notamment à l'arrestation, le 1<sup>er</sup> décembre, de plus de 20 extrémistes salafistes présumés. Les violences se sont poursuivies entre les Palestiniens et les colons. Les attaques de colons ont blessé huit Palestiniens, dont quatre enfants. Les actions dites du prix à payer, perpétrées par des colons contre des propriétés palestiniennes, ont notamment pris la forme de graffitis racistes et de plusieurs actes de vandalisme en Cisjordanie. Les attaques palestiniennes au jet de pierres, qui sont en hausse ces derniers mois, ont blessé quatre colons, dont deux enfants. Les destructions de structures palestiniennes non autorisées dans la zone C et à Jérusalem-Est sont en augmentation. Au total, 74 structures ont été démolies, dont plus de 30 dans la vallée du Jourdain la semaine dernière, ce qui a entraîné le déplacement forcé de 98 Palestiniens, dont 55 enfants. L'ONU a appelé à maintes reprises à l'arrêt des démolitions et à l'accès des Palestiniens à un régime de planification équitable qui réponde à leurs besoins de logement et de développement. Trois palestiniens placés en détention administrative, en grève de la faim depuis le 16 novembre pour protester contre leur détention, ont été hospitalisés en Israël en raison de la dégradation de leur état de santé. Nous insistons à nouveau pour que les personnes en détention administrative soient soit inculpées soit libérées.

S'agissant maintenant de Gaza, comme nous l'avons rapporté précédemment, une généreuse contribution turque a permis de mettre en place un filet de sécurité, grâce auquel les installations les plus critiques en matière d'eau, d'assainissement et de santé peuvent continuer de fonctionner. Cela étant, les infrastructures de Gaza qui sont en mauvais état n'ont pas pu faire face

aux conditions météorologiques défavorables qui règnent actuellement. Alors que la Cisjordanie a elle aussi été touchée, de fortes inondations dans de nombreuses zones de la bande de Gaza ont entraîné le déplacement de quelque 10 000 personnes. L'ONU s'affaire auprès des parties concernées pour régler les problèmes les plus urgents. Hébergement, équipement de drainage des eaux et articles non alimentaires, en particulier du carburant, sont fournis aux personnes dans le besoin avec l'appui du dispositif humanitaire des Nations Unies sur le terrain. Bien qu'Israël ait été touché par ces mauvaises conditions météorologiques, il a accédé à une demande urgente de fournir quatre pompes à eau à Gaza. Le point de passage d'Erez étant inondé et temporairement non opérationnel, les autorités israéliennes ont étendu les opérations et les heures d'ouverture du seul autre point de passage, celui de Kerem Shalom. Nous espérons que le point de Rafah pourra lui aussi reprendre une activité normale aussi rapidement que possible afin d'aider à résorber la situation humanitaire difficile.

Comme le Conseil le sait, nous avons déjà fait part de notre extrême préoccupation devant la situation critique que connaît Gaza en matière d'électricité, en particulier depuis que la centrale de Gaza a cessé son activité le 1<sup>er</sup> novembre. Je travaille en étroite collaboration avec l'Autorité palestinienne et d'autres parties compétentes pour régler cette question. Je suis heureux d'annoncer que le Gouvernement qatarien a fait un don de 10 millions de dollars pour que l'Autorité palestinienne puisse acheter du combustible pour la centrale électrique de Gaza. En outre, une cargaison qatarienne de 18 000 tonnes de carburant devrait bientôt arriver dans un port israélien. Les autorités israéliennes ont confirmé qu'elles coopéreront au transit de 450 000 litres de carburant par jour par le point de passage de Kerem Shalom. En conséquence, la centrale électrique de Gaza a été remise en fonctionnement hier. C'est un fait nouveau certes important mais loin d'être suffisant pour commencer à régler les problèmes énergétiques structurels de Gaza.

Il me plaît d'indiquer que le Gouvernement israélien a décidé de reprendre le transfert de matériaux de construction destinés aux projets de l'ONU à Gaza, dans le cadre d'un mécanisme convenu visant à assurer le transfert et l'utilisation de ces matériaux en toute sécurité. Les travaux ont désormais repris sur certains chantiers critiques qui font partie de l'ensemble du programme de travaux d'un demi-milliard de dollars que l'ONU met en œuvre dans la bande de Gaza, parmi lesquels figurent des écoles, des logements

sociaux, et des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Bien que nous reconnaissons les préoccupations légitimes d'Israël s'agissant de sa sécurité, il est toutefois important qu'Israël applique à nouveau sa décision prise en septembre de commencer à autoriser l'importation de matériaux de construction pour le secteur privé. L'ONU reste prête, avec les autres partenaires du Quatuor, à aider à l'élaboration d'un accord qui garantisse le transfert et l'utilisation de ces matériaux en toute sécurité.

Pendant le mois qui vient de s'écouler, la situation en matière de sécurité à Gaza et dans les environs est restée relativement calme. Une roquette et quatre obus de mortier tirés depuis Gaza ont atterri à Israël, tandis qu'Israël a mené une incursion et quatre attaques aériennes, dont aucune n'a fait de victimes ou de dommages. Six civils palestiniens ont été blessés par des tirs israéliens à balles réelles près de la frontière et trois ont été arrêtés. L'année écoulée ayant enregistré le plus bas niveau depuis 13 ans en matière de violence et de victimes civiles à Gaza et dans le sud d'Israël, préserver l'accord de cessez-le-feu intervenu il y a un an servira aussi de point de départ à des progrès dans d'autres domaines, comme par exemple l'extension de l'ouverture des points de passage.

J'en viens à présent à la Syrie. Le Conseil a entendu aujourd'hui un exposé du Secrétaire général sur l'utilisation des armes chimiques. Il convient toutefois de noter que ce sont toujours les armes classiques qui sont responsables de l'immense majorité des massacres et des destructions. Les parties en conflit continuent de ne faire aucun cas de leur obligation juridique et morale de protéger la population civile tandis qu'elles tentent de régler leurs comptes par des moyens militaires. Près de la moitié de la population étant déplacée et ayant besoin d'une aide urgente, la tragédie humanitaire empire chaque jour, en particulier avec l'arrivée de l'hiver.

Tandis que l'ONU travaille d'arrache-pied à préparer la conférence Genève II qui se tiendra le 22 janvier, nous devrions également voir les parties syriennes et la communauté internationale prendre des mesures pour contribuer au succès de la conférence. Toutes les parties syriennes doivent œuvrer immédiatement à mettre fin à la violence, à faciliter l'accès humanitaire, à libérer les détenus et à rendre possible le retour des réfugiés et des déplacés. Tous ceux qui ont une influence sur les parties syriennes doivent les aider à se préparer à avoir un dialogue constructif à

la conférence de Genève et à prendre immédiatement des mesures de confiance.

Dans le Golan, la situation reste précaire. Le Département des opérations de maintien de la paix informera le Conseil plus amplement à cet égard dans l'exposé qu'il fera dans le courant de l'après-midi.

S'agissant du Liban, un grave incident s'est produit hier avec la mort d'un soldat des Forces de défense israéliennes (FDI) sur lequel un soldat de l'Armée libanaise avait ouvert le feu dans les environs de Naqoura. Le Secrétaire général a déploré l'incident et appelé au calme. Les FDI et l'Armée libanaise coopèrent avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour établir les faits. Toutes deux ont réaffirmé qu'elles entendaient travailler avec la FINUL dans le cadre des dispositifs de liaison et de coordination en place pour veiller à ce que cela reste un incident isolé, et elles se sont engagées de nouveau à cesser les hostilités au titre de la résolution 1701 (2006). Le Secrétaire général félicite les deux parties d'avoir fait preuve de retenue.

Sur le plan de la sécurité, la situation est restée tendue depuis l'attentat terroriste contre l'ambassade d'Iran le mois dernier. Le 4 décembre, un haut commandant du Hezbollah a été assassiné à Beyrouth. Les 22 et 29 novembre, l'Armée libanaise a désamorcé une voiture piégée dans la Bekaa et une autre à Zahlé. Par ailleurs, des informations ont fait état de la mort d'autres militants du Hezbollah engagés dans les combats en Syrie, en violation de la politique de dissociation adoptée par le Gouvernement libanais. À la date du 3 décembre, quelque 40 000 réfugiés fuyant les combats dans la région syrienne d'Al-Qalamoun avaient déjà traversé la frontière pour entrer à Aarsal.

Le 30 novembre, une nouvelle série de combats entre quartiers sunnites et alaouites à Tripoli s'est soldée par 14 morts, dont deux enfants et un soldat de l'Armée libanaise, déployée en force. Le 2 décembre, l'Armée a été chargée d'assurer la sécurité de la ville pour une période de six mois, avec l'appui des Forces de sécurité intérieures. La situation est redevenue calme actuellement.

Il y a eu également des incidents préoccupants dans le camp de réfugiés palestiniens d'Aïn el-Heloué où des affrontements ont fait deux victimes les 1<sup>er</sup> et 3 décembre. À Sidon, dans le sud du pays, deux postes de contrôle de l'Armée libanaise ont subi hier

une attaque qui s'est soldée par la mort d'un soldat et de quatre assaillants.

Pendant ce temps, la situation sur le plan politique reste toujours dans l'impasse. Le Conseil a exhorté toutes les parties au Liban à poursuivre un dialogue constructif pour permettre dès que possible la formation d'un gouvernement. Il est indispensable que toutes les parties assument leurs responsabilités à cet égard de façon à faire face efficacement aux graves problèmes que connaît le pays sur les plans humanitaire et de la sécurité. Il est également nécessaire que tous s'engagent sérieusement à tenir dans les délais les élections présidentielles en 2014, avant la fin du mandat du Président Sleiman.

J'en termine. L'année tire à sa fin et les parties s'efforcent sérieusement de mettre en œuvre leurs engagements en faveur d'une solution négociée à deux États. Nous espérons sincèrement que cet effort

aboutira l'année prochaine à des progrès décisifs et irréversibles dans le sens d'un règlement global, qui permette de concrétiser la vision de deux États pour deux peuples – Israël et la Palestine – vivant côte à côte en paix et en sécurité, et reconnaissant leurs droits légitimes réciproques, notamment le droit à l'autodétermination, tout en garantissant sur leur territoire respectif l'égalité des droits civils de tous leurs citoyens. Si tant est que les deux parties, avec l'appui continu et effectif de la communauté internationale, prennent les mesures courageuses qui s'imposent pour mener à bien ce qu'elles ont commencé cette année, nous aurons en 2014 notre moment de vérité en ce qui concerne la solution des deux États.

**Le Président :** J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 15 h 25.*